



Conservation nom marital apres divorce

Par Libellule70

Bonjour,

Je suis divorcée et il n'est pas précisé dans le jugement de divorce si mon ex mari m'autorise à garder son nom de famille.

Est ce désormais trop tard ou une simple autorisation de sa part par lettre est elle valable ou fallait il le demander lors du divorce?

Merci de votre reponse

Cordialement

Par vivi2501

À la suite d'un divorce, vous perdez l'usage du nom de votre mari. Toutefois, vous pouvez en conserver l'usage, soit avec l'accord de votre ex-époux, soit avec l'accord du juge.

Cet accord doit être formalisé par écrit.

Par Libellule70

Bonsoir

Merci pour votre reponse le divorce etant prononcé et n'ayant pas fait la demande avant au juge est il possible de faire ceci sur une simple attestation de mon ex mari?

Cordialement

Par vivi2501

Avez-vous fait votre demande par LRAR à votre ex-mari?